



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Règlement chez Fer & Titane à Havre-St-Pierre La solidarité des Métallos a fait la différence

Havre St-Pierre, 31 octobre 2007. En grève depuis le 31 août, les 220 métallos de la section locale 4466 du Syndicat des Métallos œuvrant à la compagnie minière Fer & Titane à Havre-Saint-Pierre ont accepté dans une proportion de 89,2 % l'entente de principe intervenue entre le Syndicat des Métallos (FTQ) et les représentants de QIT (Rio Tinto). Les travailleurs ont maintenu et amélioré leur régime de retraite, l'enjeu principal du conflit, et obtenu des augmentations de salaires de l'ordre de 13,4 % sur cinq ans. « Cette entente historique face à Rio Tinto, une puissante multinationale ayant son siège social à Londres, est le résultat d'un rapport de force exceptionnel qu'ont su créer les Métallos à Havre St-Pierre. Les liens vont être tissés encore plus serrés dans cette communauté. Je suis privilégié d'avoir vécu de près la négociation avec ces syndicalistes », a déclaré Daniel Roy, adjoint au directeur pour le Syndicat des Métallos (FTQ).

La solidarité du mouvement syndical québécois a été très efficace. « Nous avons reçu de nombreux appuis de la part des sections locales métallos sur la Côte-Nord et des autres sections locales de Río Tinto au Québec. Plusieurs nous disaient que notre combat était aussi le leur. Nous les remercions. La FTQ et plusieurs de ses syndicats affiliés se sont aussi impliqués. Une grande campagne internationale était en train de se mettre sur pied. Avec un noyau aussi solide à Havre St-Pierre et un syndicat comme le nôtre ayant de solides racines internationales, Rio Tinto pouvait s'attendre à toute une bataille. La compagnie semble avoir compris. En tous les cas, elle a négocié. Il aurait été si simple d'adopter cette attitude au début des négociations. J'espère que la leçon a été comprise », a ajouté Réal Valiquette, coordonnateur régional du Syndicat des Métallos (FTQ) sur la Côte-Nord.

Notre régime de retraite, c'est notre trésor

« Le village des Gaulois était au rendez-vous. Ensemble, nous avons cassé le « pattern » de Rio Tinto face aux régimes de retraite et obtenu un vrai règlement pour nos membres. Nous avons non seulement sauvé mais amélioré notre régime de retraite. C'est l'un des meilleurs au Québec. C'est notre trésor. Nos prédécesseurs se sont battus en 1966 pour l'obtenir. Ils ont été en grève pendant trois mois et ils ne l'ont obtenu que lors de la négociation de la convention collective en 1969. Le sacrifice qu'ils ont fait n'aura pas été vain pour les générations suivantes. Nous nous sommes aussi battus pour les générations futures. Nous voulions qu'un jour nos enfants puissent profiter comme nous des avantages d'une bonne retraite. Mission accomplie », a ajouté Steeve Arsenault président de la section locale 4466 du Syndicat des Métallos (FTQ).

Rappelons que la compagnie voulait introduire un régime à cotisations déterminées pour les nouveaux employés. « Les travailleurs ont accepté de contribuer pour 2 % du salaire de base en moyenne à leur régime de retraite tout en gardant le même principe d'un régime à prestations déterminées. En ce qui a trait aux augmentations pour la rente qui sera versée aux retraités, les travailleurs ont obtenu un montant supplémentaire de 10 \$ par mois par année de service. C'est ainsi que pour un travailleur ayant atteint 30 ans de service, la rente mensuelle sera de 2 700 \$. Les travailleurs de Fer et Titane sont les seuls à avoir sauvé leur régime de retraite au sein de cette multinationale. Cette

percée va donner un sérieux coup de main aux autres groupes lors de leurs futures négociations », a expliqué Daniel Roy.

Concernant les salaires, les augmentations seront de 13,4 % pour un contrat de travail de cinq ans. C'est ainsi que le salaire horaire moyen sera de 31,08 \$ à la fin de la convention collective.

L'assurance-vie passera de 45 000 \$ à 60 000 \$. Le montant de l'assurance-maladie à court terme passera de 500 \$ à 650 \$ par semaine. Pour l'assurance à long terme, le montant passera de 1 900 \$ à 2 200 \$ par mois.

Cette mine d'ilménite a été mise en opération en 1950.

(30)

Pour information :

Daniel Roy, Syndicat des Métallos (FTQ), 514-293-9229

Réal Valiquette, Syndicat des Métallos (FTQ), 418- 962-2041

Steeve Arsenault, Syndicat des Métallos, local 4466 (FTQ), 418-538-2772